COMMUNE D'ANDERLECHT Collège des Bourgmestre et Echevins Place du Conseil, 1 B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles,

Vos réf.: 49216

Nos réf.: AVL/KD/AND-2.227/s.573

Annexe:/

Messieurs,

Objet: ANDERLECHT. Rue Rossini, 23.

Rénovation complète avec extension en toiture arrière, régularisation de l'affectation en

logements d'accueil temporaire.

<u>Demande de permis d'urbanisme</u>. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 25 juin 2015, sous référence, reçue le 3 juillet, nous vous informons que votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance du 8 juillet 2015.

La demande concerne une maison de rapport de style néoclassique située dans la zone de protection de la Maison communale. Elle vise à rénover entièrement la maison et son arrière maison : remplacement de 9 unités de logement par 7 unités, création d'une nouvelle cage d'escalier (pour relier le sous-sol arrière), extension arrière du logement sous combles, aménagement d'un espace pour vélo et d'un local pour poubelles (sous-sol). Les plans signalent le remplacement des châssis avant en PVC blanc par des châssis en PVC anthracite, la remise en peinture noire de la corniche blanche et le remplacement de la porte d'entrée en PVC bleu par une porte en PVC anthracite.

La CRMS ne formule pas de remarque particulière sur les interventions intérieures ni sur l'extension en toiture arrière. Elle constate que le bien, qui constitue un bel exemple d'architecture néoclassique, a su conserver certaines caractéristiques importantes tels que les bossages du rez-de-chaussée, les trous de boulin, la corniche. Il a malheureusement perdu sa cohérence de par la présence des châssis et de la porte d'entrée en PVC. Cette rénovation en profondeur serait une opportunité pour rétablir une façade néoclassique homogène et de belle facture. La CRMS recommande ainsi de mettre en oeuvre des châssis en bois avec des profils et des dimensions correspondant au caractère néoclassique du bien et de prévoir une porte qui s'inspire des portes de l'époque. Elle demande également de privilégier les couleurs claires pour les châssis et la corniche, comme il convient pour ce type d'architecture.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO Secrétaire M.-L. ROGGEMANS Présidente

Copies: B.D.U. – D.M.S.: Mme F. Cordier;

B.D.U. – D.U.: Mme S. Buelinckx.